



## INFORMATION SUR LES VISAS ET LES VOYAGES – SUISSE

Le Conseil fédéral a mis en place les contrôles aux frontières afin de maintenir la capacité de la Suisse à gérer l'épidémie COVID-19. Des restrictions d'entrée s'appliquent aux voyageurs venant des États Schengen, ainsi que des États tiers.

Le Conseil fédéral a également décidé de suspendre l'émission de toutes les demandes de visas Schengen et nationaux provenant de ressortissants d'États tiers jusqu'au 15 juin 2020.

Qui est concerné et quelles mesures doivent être prises?

### Suis-je concerné par ces restrictions d'entrée?

L'entrée sera refusée à tous les voyageurs souhaitant entrer en Suisse directement depuis un pays Schengen ou un pays tiers. Sont entre autres concernés les prestataires de services étrangers, les touristes, les visiteurs ou participants à des manifestations, en vue d'un traitement médical, d'une recherche d'emploi ou pour déposer une demande de permis de séjour. Les indépendants et les prestataires de services doivent annoncer leur activité dès le premier jour de travail (EU/AELE).

### Puis-je entrer en Suisse?

Les détenteurs des autorisations suivantes peuvent entrer en Suisse:

- ▶ Autorisation frontalière G
- ▶ Autorisation de courte durée L
- ▶ Autorisation de séjour B
- ▶ Autorisation de résidence C
- ▶ Carte de légitimation du DFAE - permis Ci
- ▶ Un visa émis par une représentation suisse, seulement dans les cas suivants:
  - Visa C à des fins de « voyage d'affaires » en qualité de spécialiste dans le domaine de la santé ou de « visite officielle »
  - Visa D dans la limite de sa validité
- ▶ Assurance d'autorisation de séjour
- ▶ Confirmation d'annonce (obligatoire dès le premier jour pour toutes les branches et activités. Les huit jours sans annonce ne peuvent être utilisés actuellement)

### Que se passe-t-il si je ne peux quitter la zone Schengen avant que mon visa Schengen ne soit plus valable?

Les voyageurs qui, étant donné la crise sanitaire actuelle, ne peuvent quitter la zone Schengen avant la fin de la validité de leur visa Schengen ne seront pas sanctionnés. Ils devront contacter les autorités migratoires cantonales.

### Des questions?

Contactez BDO - votre partenaire pour toutes vos questions sur l'immigration.

**ims@bdo.ch**

**Tel. +41 44 444 36 97**



### **Comment puis-je obtenir un visa suisse si je n'ai pas encore soumis de demande?**

L'émission de visas Schengen et nationaux pour des ressortissants de pays à risque et d'Etats tiers seront reportés au 15 juin 2020. Des exceptions pourront être faites pour des personnes en situation d'extrême nécessité ou de grande importance, par ex. des spécialistes dans le domaine de la santé ou autre cas particulier.

### **J'ai soumis ma demande de visa. Quand recevrai-je mon autorisation?**

Les demandes de visa déjà déposées et qui n'ont pas encore été traitées seront retournées au demandeur et les émoluments remboursés.

### **J'ai déjà mon visa national mais ne peux voyager à cause du COVID-19. A quoi dois-je m'attendre?**

Les voyageurs ayant déjà retiré leur visa auprès d'une représentation suisse et qui ne peuvent l'utiliser dû aux restrictions de voyage actuellement en vigueur, pourront bénéficier sans frais supplémentaires d'un visa de remplacement ou d'une prolongation de visa aux conditions suivantes:

- ▶ Ils devront soumettre une nouvelle demande de visa
- ▶ La demande devra clairement indiquer qu'il s'agit d'un voyage de remplacement et que les but et durée restent les mêmes que précédemment
- ▶ Une (nouvelle) assurance de voyage valable doit être disponible
- ▶ Il ne devra pas y avoir de restrictions d'entrée
- ▶ Cette procédure simplifiée ne sera valable qu'entre les 15 mars et 30 septembre 2020, selon les interdictions de visa en vigueur

### **Ma demande d'autorisation de travail est en attente auprès des autorités suisses. A quoi dois-je m'attendre?**

Lorsque votre demande a été approuvée par le Secrétariat d'Etat aux migrations ou que les autorités cantonales migratoires ont émis leur approbation, vous pouvez entrer en Suisse. Si l'autorisation d'entrée ou l'assurance d'autorisation d'entrée n'a pas encore été émise, votre demande sera suspendue.

### **Puis-je soumettre une nouvelle demande d'autorisation de travail?**

Jusqu'à nouvel avis, toutes les demandes pour travailleurs étrangers ne seront plus acceptées. Exception faite pour les spécialistes dans le domaine de la santé, par ex. les chercheurs, dont le travail en Suisse revêt une grande importance.

### **J'ai déjà une autorisation suisse, à quoi dois-je m'attendre pour les renouvellements, les localisations et autres changements habituels?**

Tous les renouvellements et changements de permis seront traités et approuvés par les autorités si les conditions requises sont remplies.

### **Puis-je encore délivrer des marchandises en Suisse?**

L'importation de marchandises est autorisée pour un ordre de transport, par ex. comme transitaire et qu'un bon de livraison peut être présenté.

## **BDO SA**

BDO est en Suisse l'une des plus importantes sociétés spécialisées dans l'audit, les services fiduciaires et le conseil. Son réseau national de 34 succursales est le plus dense de la branche. BDO considère la proximité et les compétences comme les conditions essentielles à l'instauration d'une relation client pérenne et couronnée de succès. BDO révisé et conseille des entreprises actives dans les domaines de l'industrie et des services telles que PME, sociétés cotées, administrations publiques et organisations à but non lucratif.

Le réseau mondial BDO couvre plus de 150 pays et permet de satisfaire aux besoins d'une clientèle orientée vers l'international. BDO SA est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO dont le siège est à Bruxelles (B).

## **BDO AG**

Schiffbaustrasse 2  
8031 Zürich  
Tel. 044 444 35 55